

## ARRETE N° 15 CD/DF

**portant réouverture de la régie d'avances pour le règlement des dépenses  
au bénéfice des enfants confiés au Foyer de l'Enfance de Terre Rouge**

-----

### *LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL*

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- VU** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Départemental à l'exécutif en matière de création de régies comptables ;
- VU** l'arrêté n° 307 du 4 mars 1989 portant création de la régie modifié par les arrêtés n° 66 CG/DF du 4 octobre 1996, n°168 CG/DF du 19 décembre 2000, n° 15 CG/DF du 1<sup>er</sup> décembre 2003 et n° 61 CG/DF du 11 juillet 2005 et n° 27 CD/DF du 18 octobre 2022 ;
- VU** l'avis de Monsieur le Payeur Départemental en date du 30 juin 2023 ;
- SUR** proposition des services ;

### *ARRETE*

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 18 CD/DF du 18 octobre 2022 est abrogé.

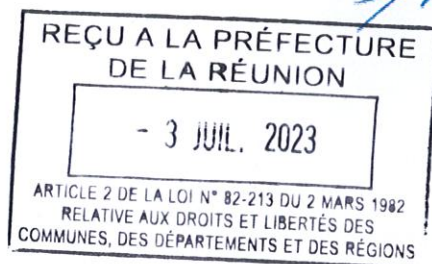
**ARTICLE 2 :** La régie d'avances pour le règlement des dépenses au bénéfice des enfants confiés au Foyer de l'Enfance de Terre Rouge est réouverte à compter du 05 juillet 2023.

.../...

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Pour Le Président du Conseil Départemental  
et par délégation**

Signé numériquement, le 03/07/2023  
Bruno ANANTHARAMAN  
DGA Pôle Ressources



Certifié Exécutoire par le Président  
du Conseil Départemental  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 3 JUL. 2023  
Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation



**DIRECTEUR DES FINANCES**

**Olivier DESMARAIS**